



Intitulé de la formation :	COT'TNS - Expert - Comment traiter les spécificités de la gérance majoritaire ?
Date :	15 décembre 2026
Formateur :	AGIRIS
Organisme :	AGIRIS

Cycle :	FISCAL
Positionnement à l'entrée : - Public / niveau requis :	Utilisateurs maîtrisant parfaitement COT'TNS.
Prérequis :	1 PC par apprenant ayant accès à la dernière version de COT'TNS.

Objectif opérationnel :

Maîtriser les paramétrages, les particularités et la révision avec COT'TNS des dossiers TNS gérants majoritaires.

Contenu de la formation :**1. LE GERANT MAJORITAIRE****1.1.**

La théorie.

1.2.

Explications et manipulations à partir de cas pratiques sur la problématique du gérant en exercice décalé, rémunération, IJSS précomptées, contrat Madelin/PER, revenus d'autres activités, avantage en nature et application du prorata.

2. LE TRAITEMENT DES DIVIDENDES**2.1.**

La théorie : quelques rappels sur les dividendes et leur imposition.

2.2.

Explications et manipulations à partir de cas pratiques.

3. LA GESTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE**3.1.**

Explications et manipulations à partir d'un cas pratique dans le cas d'une société en exercice décalé avec l'attribution d'une prime exceptionnelle importante suite à la situation réalisée en cours d'exercice.

4. LA GERANCE MAJORITAIRE ET LES MULTI-ACTIVITES**4.1.**

Reconstitution d'une mission de révision d'un gérant majoritaire à l'IS à partir de documents fictifs administratifs et comptables.



5. LE PASSAGE D'UN INDIVIDUEL A UNE GERANCE MAJORITAIRE

5.1.

Explications et manipulations à partir d'un cas pratique avec une SARL créée suite à la transformation de l'entreprise individuelle avec une partie des charges sociales en provenance de l'entreprise individuelle.

6. LE TRAITEMENTS DE PLUSIEURS MODULATION DANS L'EXERCICE

6.1.

Explications et manipulations avec réalisation d'un cas pratique.

7. LES PARTICULARITES DU GERANT MAJORITAIRE A L'IR

7.1.

Rappels théoriques sur la gérance majoritaire à l'IR.

7.2.

Explications et manipulations à partir d'un cas pratique.

8. LA REALISATION D'UN PREVISIONNEL

8.1.

Explications et manipulations à partir d'un cas pratique pour comparer le coût entre le statut non salarié et le statut salarié.

Moyens pédagogiques et techniques :

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.

Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

Modalités de formation :

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

- **Lieu** : Distanciel
- **Durée** : 7 h
- **Horaire** : de 9h à 17h
- **Groupe** : 10 personnes au maximum
- **Modalité d'accès** : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet
- **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum
- **Tarifs EC** : 300€ HT / 340€ TTC par personne
- **Tarifs professionnels du droit** : 340€HT / 408€TTC

Engagements :

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056
contact@adeca.fr - www.adeca.fr

O.F. enregistré sous le n°82 38 01480 38 auprès de la préfecture A.R.A. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
Conformément au RGPD, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification et de suppression des informations qui vous concernent



- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Accessibilité :

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation : envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking :

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (<https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/>)

Contacts :

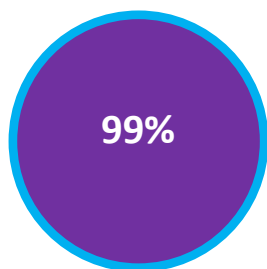
Référents :	Adresse mail
Pédagogique	contact@adeca.fr
Administratif	
PSH - handicap	

Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

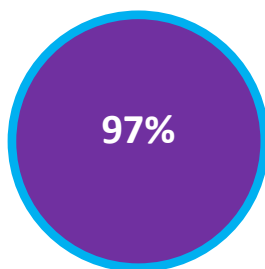


Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2025 :

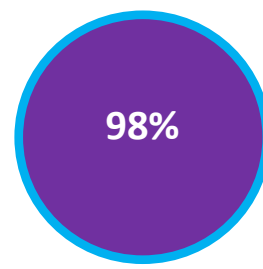
Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une
excellente ou bonne maîtrise
de leur sujet.



La pertinence des exemples et
cas pratiques abordés sont
excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos
formations est excellente ou
bonne.